

l'ESA Réunion recrute son(sa) futur(e) directeur (trice)

Présentation de la structure

L'école supérieure d'art de La Réunion (ESA-R) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à l'enseignement supérieur artistique, créé en 2011 par le Conseil Régional de La Réunion, la ville du Port, le Conseil départemental et le ministère de la culture qui assure la tutelle pédagogique de l'établissement. L'établissement est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un/e directeur/trice, assisté(e) par un Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante et par un Conseil Scientifique.

Le budget de fonctionnement de l'école est de 1.9 M €.

Ce budget est abondé par des aides à l'investissement, des aides au projet, par le programme d'ERASMUS et enfin des aides locales à la mobilité.

L'équipe est constituée de 32 agents permanents dont 14 PEA.

L'école est installée dans des locaux qu'elle partage avec l'école d'architecture du Port (antenne de l'école nationale d'architecture de Montpellier) qui doit prochainement déménager. Elle dispose également d'espaces annexes sur la ville du Port.

Engagée dans la réforme européenne de l'enseignement supérieur, l'ESA-R délivre deux diplômes nationaux : le DNA et le DNSEP.

L'école accueille une centaine d'étudiants en option Art. Unique école supérieure d'art de La Réunion, elle s'inscrit dans un éco-système local dynamique comportant un FRAC, plusieurs lieux de diffusion non labellisés, un réseau de 5 musées de France et un tissu associatif dédié à la promotion et à la structuration des arts visuels de plus en plus dynamique.

Outre les liens naturels avec les réseaux artistiques de France hexagonale et d'Europe, l'ESAR a commencé à développer des liens avec la zone océan Indien.

Activités et missions

Le directeur/directrice aura pour mission de poursuivre l'inscription de l'établissement dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Pour cela, il devra :

- Elaborer et mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'enseignement supérieur et culturel
- Définir et mettre en œuvre un nouveau projet de l'établissement en concertation avec la communauté de l'école et notamment les équipes pédagogiques.
- Préparer la nouvelle habilitation par l'HCERES (Vague E)
- Travailler en étroite collaboration avec les tutelles nationales et territoriales
- Renforcer l'offre pédagogique en proposant une ou plusieurs mentions au DNA et à terme au DNSEP
- Définir et structurer la politique de recherche de l'école et son adossement au projet pédagogique
- Consolider l'ancrage territorial de l'école avec l'enseignement supérieur (Ecole d'architecture et Université de La Réunion) et avec les acteurs culturels (FRAC, Cité des arts, musée Léon Dierx, Artothèque,)
- Etablir des partenariats pérennes avec les établissements supérieurs d'enseignement artistique en métropole et dans la zone océan Indien

- Définir et mettre en œuvre une politique de partenariats en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, renforcer le suivi du parcours professionnel des jeunes diplômés
- Veiller à la qualité de la vie étudiante
- Consolider la gouvernance de l'école : veiller au bon fonctionnement du CPVE, et du Conseil scientifique
- Garantir les conditions du dialogue social au sein de l'établissement, faire respecter les principes d'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination
- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'investissement pluriannuel pour améliorer les locaux
- Organiser le fonctionnement administratif et technique de l'école : statuts, règlement intérieur, mise en œuvre des conventions, transparence budgétaire, planification RH, logistique des bâtiments, gestion des stocks de matériel pédagogiques, droits du travail, discriminations, hygiène, ...

Connaissances

Politique de l'enseignement supérieur culture et recherche

Domaine juridique

Connaissance du secteur de l'art, du design et de la création en général

Maîtrise des règles de fonctionnement d'un établissement public

Maîtrise de la gestion budgétaire

Maîtrise de la gestion des ressources humaines

Techniques de management

Cadre légal et déontologie

Savoir-faire

- Encadrer et animer une équipe
- Piloter un établissement
- Elaborer un budget
- Coordonner un projet
- Représenter l'établissement face à des interlocuteurs extérieurs
- Préparer des éléments de synthèse et de présentation pour une aide à la décision du conseil d'administration et des partenaires extérieurs
- Travailler en réseaux

Compétences comportementales

- Sens de l'analyse
- Etre rigoureux
- Sens des relations humaines
- Capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs (agents, étudiants, financeurs, partenaires...)
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités

Profil

Le candidat justifie d'une expérience réussie dans un poste, au moins, de direction d'un établissement d'enseignement supérieur culture. Il dispose d'une bonne connaissance du

monde artistique, d'une expertise administrative et financière (gestion budgétaire, planification) et de fortes capacités managériales.

Il est doté d'un bon relationnel et d'une capacité réelle à dialoguer avec les partenaires.

Niveau de formation minimum : BAC + 5

Connaissance de l'anglais requis

Expérience demandée en poste de direction minimum 5 ans

Conditions

Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels

Rémunération sur la base de 5000 euros nets mensuels

Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Contrat d'une durée de 4 ans, renouvelable par période de trois ans

Prise de fonction souhaitée le 18 novembre 2021

Lieu de travail :

ESA-R

102, avenue du 20 décembre 1848 – BP 246

97826 Le Port cedex

Recrutement

Le rapport de la direction des affaires culturelles présenté pour le renouvellement de l'accréditation HCERES 2021 et la notification d'accréditation du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation seront envoyés sur demande.

La sélection des candidats se fera en 2 temps.

1. Présélection des candidats par les personnes publiques membres du CA
2. Les candidats sélectionnés seront auditionnés par le jury

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à : Monsieur Gérard D'Abadie président de l'EPCC ESA Réunion, à Madame Natacha Provensal, conseillère pour les arts visuels, les musées et l'enseignement supérieur à la direction des affaires culturelles de La Réunion et à Manuella LEYNAUD DGA Education / Formation à la Région Réunion à l'adresse suivante : recrutement@esareunion.com

Les candidatures comporteront une lettre de motivation, un CV détaillé et une note d'intention de 2 pages maximum.

Calendrier

- réception des candidatures jusqu'au 27 août 2021

- Validation des candidatures pré-sélectionnées le 30 août

- Entretiens à partir du 15 septembre 2021

- Prise de fonction souhaitée le 18 novembre 2021

Les candidats pré-sélectionnés pour l'entretien seront invités à remettre un projet d'orientations artistiques et culturelles, pédagogiques et scientifiques.